



Délai légal récupération PC

Par **BPAS**, le **16/10/2018** à **19:23**

Bonjour,rnrnAyant fait l'objet d'une suspension de PC le 25 mai pour dépistage positif au THC, suspension administrative de 6 mois, ai été jugé le 04 septembre et ma peine a été ramenée à TROIS mois. rnrnJ'ai donc retrouvé mes "droits" à conduire fin août. Donc visite médicale en suivant, passage devant la commission médicale, le 27 septembre 2018, avis favorable, donc on me demande de faire ma demande de permis sur le site ANTS.rnrnOr nous sommes le 16 octobre et l'ANTS ne valide pas ma demande, car ils n'ont pas connaissance du jugement qui ramène ma peine de 6 à 3 mois.rnrnJe contacte par mail la préfecture, service des retrait de pc et pas de réponse.rnrnAucun de ces deux services ne sont joignables par téléphone, uniquement par mails.rnrnComment faire bouger les choses ? L'Administration a-t-elle des délais légaux à respecter ? Pour une peine de trois mois, j'en suis à 5 mois et peut-être plus. Où est la justice ?rnrnJe suis vraiment démuni devant cette situation.

Par **Tisuisse**, le **22/10/2018** à **06:15**

Bonjour,rnrnDame Justice a fait son boulot, c'est Dame Administration qui peine à suivre. Vous faites une LR/AR au Préfet pour lui demander d'accélérer la procédure.rnrnSachez que, si vous n'aviez pas conduit après avoir pris des stupéfiants, vous n'auriez pas eu ces difficultés donc vous êtes bien à l'origine de vos problèmes.

Par **citoyenalpha**, le **24/10/2018** à **22:21**

BonjourrnrnSelon votre post, votre permis a été suspendu pour 3 mois par décision judiciaire

mettant ainsi fin à la suspension administrative de 6 mois.
Sauf invalidation due à la perte des 6 points, vous devez donc récupérer votre permis de conduire auprès de l'autorité mentionnée sur l'imprimé référence 7
Pour information, la lettre 7 (ou imprimé référence 7) est une notification de suspension ou d'annulation du permis produite par le tribunal et mettant le conducteur en demeure de remettre son permis de conduire aux forces de l'ordre.
Restant à votre disposition